

### Conseil Municipal - Attaques personnelles - Rappel au règlement de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal

**M. TOURRAIN** : Monsieur le Député-Maire, le règlement prévoit que vous avez la conduite des débats et que vous devez faire en sorte d'éviter les attaques personnelles (protestations).

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Laissez parler M. TOURRAIN !

**M. TOURRAIN** : C'est justement au nom d'une conscience politique que vous avez décrite tout à l'heure que je condamne avec mon groupe ce genre de presse et ce genre d'article. Je le condamne formellement.

Il se trouve que je suis responsable d'un groupe dont l'un des membres vient d'être mis en cause. Je le laisserai donc apporter les explications qu'il souhaitera, mais je voudrais dire à ses censeurs qu'il y a des moyens de faire établir la vérité. Ces moyens, qu'ils en usent. Le même qui vient de faire ce procès, qui devait peut-être être fait mais aurait pu l'être en d'autres termes est celui qui, il n'y a pas longtemps dénonçait le journal du Parlement, une feuille que vous connaissez Monsieur le Maire puisque nous sommes probablement les deux rares à l'avoir lue, comme contenant des écrits de LE PEN et de Jean-Richard SULZER, ce qui avait valu à ce dernier, je le signale à mes collègues au titre de l'anecdote, d'être qualifié de radical d'extrême-droite.

Ce genre de procès, il ne faut pas s'y attarder, vous avez raison. Il faut traiter ces affaires-là par le mépris mais on ne peut pas non plus condamner quelqu'un sur des apparences. Usez des moyens judiciaires dont vous disposez pour le faire si vous voulez ! Maintenant, je vais laisser la parole à Jean-Christophe BAS, mais auparavant je voudrais vous dire une chose que je me répète très souvent : «Mon Dieu, gardez-moi de mes amis, de mes ennemis, je m'en charge».

**M. BOICHARD** : C'est Louis VEUILLOT qui a dit cela.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je pense que le débat est clos sur cette question. Je ne donnerai pas la parole à un salarié du groupe AYACHE, absolument pas, c'est clair, c'est très clair. Nous ne sommes pas ici...

**M. BAS** : J'ai été mis en cause personnellement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Et moi donc...

**M. PINARD** : On ne répond pas à des «saloperies» pareilles.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je regrette infiniment Monsieur TOURRAIN, nous ne sommes pas ici dans un tribunal, Joseph PINARD avait souhaité s'exprimer, il l'a fait. Je vous en prie ! Je répète que je porte un profond mépris à ceux qui, de près ou de loin, sont des informateurs ou des délateurs et permettent ainsi à de tels textes d'aboutir (Protestations de M. TOURRAIN). Excusez-moi Monsieur TOURRAIN, mais pour fait personnel, M. BAS n'a qu'à venir me voir, on s'expliquera tous les deux et il saura de quel bois je me chauffe (applaudissements) (Protestations de M. BAS).

Je regrette infiniment, vous n'aurez pas la parole. Jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui préside ici et votre rappel au règlement, je n'en ai que faire. Je voudrais simplement ajourer une chose Monsieur BAS... (protestations).

**M. BOICHARD** : Vous êtes méprisable !

**M. PINARD** : Quand on utilise de tels procédés, on ne se réfère pas au règlement. On répondra par le «Meilleur» !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur BAS, je voulais simplement vous dire encore une chose. Lorsqu'on est Conseiller Municipal, qu'on m'envoie des lettres personnelles pour des questions qui ne m'intéressent nullement -vos discussions et vos histoires avec d'autres personnalités de la Ville en dehors du Maire- je n'admets pas Monsieur BAS qu'on prenne du papier à en-tête «Ville de Besançon Conseil Municipal». Ce papier est réservé aux Conseillers Municipaux et n'est pas destiné à un usage personnel ou polémique, pas plus que les enveloppes frappées du sceau de la Ville de Besançon et du Cabinet des Conseillers Municipaux.

J'ai déjà repris pour la même chose un autre Conseiller Municipal à une autre époque et je n'admets pas que les Conseillers Municipaux mélangent les genres. Je ne les mélange jamais !

Je regrette beaucoup, je ne vous écouterai pas plus ; j'ai ici entre les mains une copie de la lettre et de l'enveloppe ; je lis «Ville de Besançon, Conseil Municipal» et je lis la signature Jean-Christophe BAS. Je ne vous autorise pas à utiliser le papier à en-tête de la Ville de Besançon et du Conseil Municipal pour des affaires strictement personnelles. C'est du papier qui vous est délivré lorsque vous agissez en tant que Conseiller Municipal, point final. Nous passons maintenant à l'ordre du jour (protestations). Je regrette infiniment, je ne donnerai pas l'occasion à M. BAS de s'expliquer sur cette affaire-là ici en séance.

Dont acte.